

■ **Ecole Le Sénevé Sàrl**, à Lausanne (FOSC du 20.12.1999, p. 8613). Statuts modifiés le 9 octobre 2002. Apport en nature selon convention du 9 octobre 2002: matériel informatique et audiovisuel, mobilier pour CHF 10'000, acceptés pour ce prix, somme imputée sur le capital social. Le capital social de CHF 20'000, désormais entièrement libéré, est porté de CHF 20'000 à CHF 50'000. Nouveaux associés: Association des parents d'élèves de l'Ecole de Sénevé Sàrl, à Lausanne, Lorin Pierre, de Hauterive (FR), à Morges, et Racloz Michel, de Genève, à Renens (VD), chacun avec une part de CHF 10'000.
Journal no 9880 du 15.10.2002
(00693756 / CH-550.0.171.266-9)